

# Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise  
Arrondissement de SENLIS  
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE  
03.44.87.17.45  
mairie.rouville@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, maire.

Date de convocation : 9 avril 2024.

### Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT et Stéphanie PETIT.

Messieurs Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX, Jean-Pierre DEMARET, Pascal DOMART et Julien MOMMELE.

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

**Absents excusés :** Dominique GONCALVES et Pascal BONACCORSI.

**Secrétaire de séance :** Fabrice CREMOUX.



### **0 : Désignation d'une ou d'une secrétaire de séance**

Monsieur CREMOUX se propose et c'est après en avoir délibéré à l'unanimité qu'il est nommé secrétaire de séance.

### **1 : Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Aucune remarque n'étant formulée et après en avoir délibéré, le compte-rendu de la séance du 22 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **2 : Délibération pour déterminer les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal**

Dans le cadre de la loi A.P.E.R., l'Etat demande que les Zones d'Accélération de production des Energies Renouvelables (ZAER) soient déterminées dans les communes et délibérées avant le 30 avril 2024.

Trois plans de zones sont présentés à l'assemblée (et annexés au présent procès-verbal) :

-Plan 1 avec les énergies renouvelables : solaire photovoltaïque toiture, solaire photovoltaïque sol, solaire photovoltaïque ombrière, solaire thermique toiture et géothermies,

-Plan 2 avec l'énergie bois,

-Plan 3 solaire photovoltaïque ombrière.

Il est proposé d'exclure sur le territoire de ROUVILLE l'implantation de méthaniseur et d'éoliennes.

Après présentation et explications du processus, c'est à la majorité des membres, avec 1 abstention, que les zones présentées sont approuvées.

### **3 : Questions et informations diverses**

-Afin d'organiser la brocante, la commission des fêtes se réunira le vendredi 26 avril 2024 à 17 heures puis le 30 avril pour le traçage.

-Les conseillers sont favorables à ce que le traiteur Alexandre officie pour la brocante, de même qu'un prestataire pour la barbe à papa.

-Le planning des permanences pour les élections du 9 juin est réalisé.

-Un changement de candélabres rue René DELORME et chemin de BOISSY sur la dernière tranche des travaux d'enfouissement des réseaux sera effectué fin juin.

-Une demande pour une pose de miroir afin de sécuriser le début du chemin de la Folie est abordée. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un chemin privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La prochaine réunion est donc fixée au 7 juin 2024.

Le secrétaire de séance,  
F-CREMOUX,

Le maire,  
J-P HAUDRECHY,